

Cote du document: EB 2010/100/R.35
Point de l'ordre du jour: 21
Date: 4 août 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Centième session
Rome, 15-17 septembre 2010

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

1. En vertu de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président du Fonds établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner puis à approuver le projet d'ordre du jour provisoire, présenté ci-après, de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs.

2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint le programme des activités prévues à l'occasion de la session en question.

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'admission en qualité de membre non originaire
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Déclarations générales
6. Rapport sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
7. Neuvième reconstitution des ressources du FIDA
8. États financiers consolidés du FIDA pour 2009
9. Révision du Règlement financier du FIDA
10. Budgets administratif et d'investissement du FIDA et budget de son Bureau de l'évaluation pour 2011
11. Rapport sur la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010
12. Révision des Principes et critères du FIDA en matière de prêts
13. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
14. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
15. Émoluments du Président
16. Questions diverses

Annotations

1. Ouverture de la session

La trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs se tiendra le samedi 19 et le dimanche 20 février 2011.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, préparé par le Président et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 34/L.1).

3. Demande d'admission en qualité de membre non originaire

Le Conseil d'administration a examiné la demande d'admission en qualité de membre non originaire du FIDA présentée par la République d'Ouzbékistan. La recommandation du Conseil d'administration à cet égard figurera dans le document GC 34/L.2, accompagnée d'un projet de résolution.

4. Déclaration du Président du FIDA

M. Kanayo F. Nwanze fera une déclaration à l'occasion du Conseil des gouverneurs.

5. Déclarations générales

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales et à formuler, le cas échéant, des observations concernant d'autres questions inscrites à l'ordre du jour.

6. Rapport sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Le document GC 34/L.3 présentera un rapport de situation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA.

7. Neuvième reconstitution des ressources du FIDA

Aux termes de l'article 4, section 3, de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes, afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds. Le document GC 34/L.4 sera présenté au Conseil des gouverneurs pour faciliter l'examen des futurs besoins en ressources du Fonds; il contiendra un projet de résolution sur le lancement de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA.

8. États financiers consolidés du FIDA pour 2009

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera invité à examiner le document GC 34/L.5, qui contient les états financiers consolidés du FIDA pour 2009 et le rapport du Commissaire aux comptes. Lors de sa quatre-vingt-dix-neuvième session, en avril 2010, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et recommandé qu'ils soient soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.

9. Révision du Règlement financier du FIDA

Le document GC 34/L.6 présentera les révisions qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier du FIDA en vue d'intégrer le mécanisme de financement du développement des programmes dans le budget administratif en 2010, telles que recommandées par le Conseil d'administration aux fins d'approbation par le Conseil des gouverneurs.

10. Budgets administratif et d'investissement du FIDA et budget de son Bureau de l'évaluation pour 2011

Le document GC 34/L.7 présentera les budgets du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2011, tels que recommandés par le Conseil d'administration pour approbation, accompagnés d'un projet de résolution y relatif.

11. Rapport sur la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010

Lorsqu'il a adopté la résolution 156/XXXII en février 2009, le Conseil des gouverneurs a approuvé la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pendant une période de deux ans couvrant les exercices financiers 2009 et 2010. Conformément à la demande du Conseil, le document GC 34/L.8 contiendra le rapport final sur les dépenses engagées au titre du programme de départ volontaire.

12. Révision des Principes et critères du FIDA en matière de prêts

Conformément à la résolution 158/XXXIII sur la révision des Principes et critères en matière de prêts, le Conseil d'administration présentera à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs une version révisée des Principes et critères en matière de prêts, qui tiendra compte de tous les faits nouveaux survenus depuis leur dernière révision en 1998 et énoncera de manière concise et claire les principes et critères généraux applicables au financement accordé par le Fonds. Cette version révisée sera présentée dans le document GC 34/L.9.

13. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance

Le huitième rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance au FIDA, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003, sera présenté au Conseil, pour information, dans le document GC 34/L.10.

14. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la décision par laquelle le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le document GC 34/L.11 rendra compte des opérations du Mécanisme mondial en 2010.

15. Émoluments du Président

Sur la recommandation du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs devrait rétablir le Comité des émoluments en février 2011, afin d'apporter de nouveaux éclaircissements sur les directives relatives aux émoluments du Président. Le Comité chargé d'examiner les émoluments du Président fera rapport au Conseil des gouverneurs à sa trente-cinquième session en février 2012. À cet égard, un projet de résolution sera présenté au Conseil, pour examen, dans le document GC 34/L.12.

16. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil des gouverneurs examinera toute autre question non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil et/ou par le Secrétariat.